



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA**

RÔLE TRIENNAL 1^{RE} ANNÉE

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour les années 2022, 2023 et 2024.

AVIS PUBLIC est par la présente donné,

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé au bureau du soussigné au 531 rue de l'Église Sud le 15 septembre 2021;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau de la municipalité, ledit rôle;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2022;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent prescrite par le règlement numéro 201-2017 de la MRC à l'adresse : <http://mrckamouraska.com> dans la section « Documentation », sous l'onglet « Évaluation foncière »;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par la poste recommandée à la MRC, à l'attention de Me Line St-Pierre, directrice des affaires juridiques et du Service d'évaluation foncière de la MRC;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par poste recommandée, le jour de l'envoi de la demande est considéré comme la date de son dépôt.

Cédric Lauzon
Secrétaire-trésorier

Date